



**Ces prévisions ne valent pas pour acceptation par la Municipalité.**

Après étude des demandes une convention d'utilisation sera établie pour signature par les 2 parties.

Cette convention dispensera l'association de rédiger à nouveau des demandes de réservations, ainsi que de participer aux états des lieux, les clés seront à retirer à l'accueil de la mairie la veille de la date d'utilisation sans plus de formalités .

\* Nous vous recommandons de fournir si possible les autres documents éventuellement nécessaires à vos manifestations lors de la remise de ce calendrier prévisionnel (voir ci dessous)

- Annexe 6 Demande de matériel
- Annexe 7 Demande d'occupation du domaine public
- Annexe 8 Demande d'arrêté de circulation/stationnement
- Annexe 9 : Demande d'autorisation de vente au déballage
- Annexe 10 Demande de raccordement Électrique type forain
- Annexe 11 Demande raccordement en eau potable
- Annexe 12 Demande de débit de boisson
- Annexe 13 Demande de débit de boisson dans une enceinte sportive

Dans le cas contraire, il appartiendra à l'association de les fournir **à minima un mois avant la date prévue de la manifestation.**

En l'absence de ces documents dans les délais impartis la Municipalité pourra ne pas répondre favorablement à ces demandes .

**Demande établie le :**

**Demande reçue en Mairie le :**

**Visa du responsable de la demande :**

**Visa Mairie :**